



EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Mercredi 16 janvier 2008

Une épreuve écrite à caractère professionnel,
portant sur la spécialité

"ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS"

Cette épreuve consiste,
à partir de documents succincts remis au candidat,
en trois à cinq questions appelant des réponses brèves
ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier
les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1 heure 30

Coefficient 2

Le sujet comprend 6 pages (y compris celle-ci) et le dossier documentaire comprend 8 pages (y compris la page de présentation).

- ⇒ Seuls matériels autorisés : matériel d'écriture et calculatrice
- ⇒ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur la copie :
 - . pas de signature ou paraphe, ni votre nom ou de nom fictif,
 - . aucune référence (nom de collectivité, nom de personne...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou le dossier,
 - . usage d'un stylo (bille, plume ou feutre) noir ou bleu uniquement autorisé,
 - . pas d'utilisation d'encre d'autre couleur ou de surligneur, pour écrire ou surligner.

